

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

---

**PARTIE 1**

**Question 2**

Prière d'indiquer, pour le secteur résidentiel, le nombre de logements (et non le nombre de clients) alimentés au gaz naturel par la SCGM en indiquant la source de l'information si elle ne vient pas de la SCGM.

---

**Réponse 2**

Non disponible. Pour la SCGM, un client équivaut à un compteur, nonobstant le nombre de logements utilisant le gaz naturel. Exemple : Un duplex ayant deux appartements chauffés au gaz naturel mais ayant un seul compteur, sera considéré comme un client dans nos bases de données.